

## Le DLA : pour qui ?

Pour les associations employeuses ou sur le point de l'être, afin :

- de leur fournir des outils de pilotage,
- de les aider à trouver des financements alternatifs,
- d'améliorer leur gouvernance,
- de mobiliser leurs bénévoles.

Le DLA est un dispositif d'appui et de conseil aux structures qui développent des activités d'utilité sociale créatrices d'emploi.

Le DLA a pour objet d'accompagner et de soutenir les associations dans leurs stratégies :

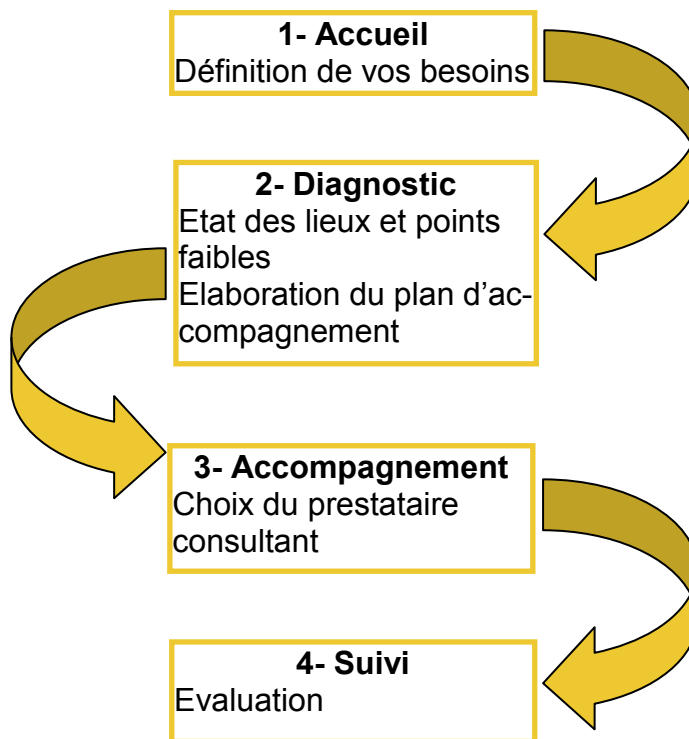
- de développement de projet,
- de consolidation d'emploi,
- de consolidation financière,

## Le DLA : avec qui ?

Le DLA mettra à disposition de l'association le ou les expert(s) pour établir un diagnostic et un plan d'accompagnement.

Le DLA proposera à l'association les professionnels répondant à ses attentes et à ses besoins.

**Aucune participation financière n'est demandée à l'association accompagnée.**



**DLA** Le DLA fédère autour de lui, et au sein de ses comités d'appui et de pilotage, des acteurs du développement local notamment dans le secteur d'intervention des associations et fédérations associatives.

### FAMILLES DE FRANCE

Fédération Nationale reconnue d'utilité publique

Agréée d'éducation populaire

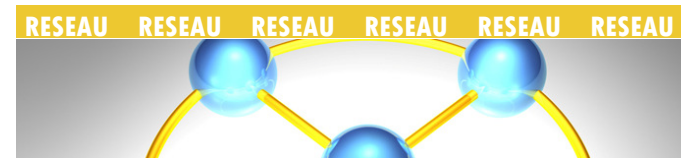
Agréée organisation nationale de consommateurs

Agréée association éducative complémentaire de l'Enseignement public

28 place Saint Georges 75009 Paris

Tél. :01 44 53 45 90

accueil@familles-de-france.org



## DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA)

**Associations Familles de France :  
Mettez toutes vos chances  
de votre côté !**

Créé en 2002 à l'initiative de l'Etat et de la Caisse des dépôts et consignations, le dispositif local d'accompagnement est destiné à soutenir l'activité et l'emploi dans le secteur associatif.

C'est un dispositif national et présent dans chaque département. Il est porté par un organisme indépendant missionné sur un territoire.

[www.familles-de-france.org](http://www.familles-de-france.org)



## Le DLA : c'est quoi ?

### ► Une démarche volontaire et participative

L'accès au DLA doit constituer une démarche volontaire de l'association car elle engage sa participation active et sa collaboration dans la mise en œuvre de l'accompagnement et tout au long de son déroulement.

### ► Un accompagnement dans la durée

L'intervention du DLA est inscrite dans le temps et délimitée dans la durée. Individuel ou collectif, l'accompagnement est systématiquement mis en place suite à un diagnostic des besoins, effectué par le DLA.

### ► Un réseau d'envergure

105 DLA (organismes locaux agréés)  
19 CR2A (centres régionaux de ressources et d'animation) : lieux d'information et d'animation, de mutualisation et d'échange qui assure la coordination de DLA sur leur territoire  
6 C2AR (centres nationaux d'appui et de ressources)

### ► Un dispositif financé par les régions et par :



## Le DLA : étapes par étapes



Le DLA travaille avec l'association autour de son projet. Il mobilise avec elle, des ressources techniques (ingénierie).

**Un diagnostic partagé** est effectué avec l'association. Il s'agit de :

► repérer les pistes (organisationnelles, humaines, stratégiques, économiques, financières, etc.) sur lesquelles agir pour la consolider;

► identifier les besoins d'accompagnement pour résoudre des difficultés rencontrées, favoriser la réussite d'un plan de développement ou de pérennisation, accompagner l'évolution des activités ou du statut de l'association;

► élaborer un « plan d'accompagnement » des activités visant à articuler l'intervention du DLA avec les autres ressources et acteurs du territoire (fédérations associatives, collectivités, etc.).

Si l'association accepte les préconisations qui découlent de ce diagnostic, le **DLA élabore avec elle, met en place, et finance une action d'accompagnement** assurée par un prestataire.

Cet appui peut être :

- **individuel** (réalisation d'un plan de communication, mise en place d'une comptabilité analytique, mise en place d'outils de gestion ou de management, appui à l'organisation, refonte du projet de l'association, etc.)
- ou **collectif** avec d'autres associations du territoire.

## Le DLA : dans le temps...



Des ingénieries d'accompagnement sont mises en place à l'issue de ce diagnostic.

Un suivi est effectué par le DLA qui évalue l'intervention mise en œuvre. En cas de besoin, il peut mettre en place de nouvelles ingénieries d'accompagnement.

## Le DLA : Comment l'obtenir ?

► Dans chaque département, une ou plusieurs structures associatives sont conventionnées par l'Etat pour prendre en charge la fonction de DLA.

► La fédération nationale « Familles de France » peut vous aider dans la préformulation de votre projet et vous indiquer le référent territorial de votre région.